

**Dix-huitième Conférence de la
Convention de Nouméa
Sheraton Aggie Grey's Hotel & Bungalows**

Dix-huitième Conférence des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et aux protocoles y afférents (Convention de Nouméa)

Point 4.1 de l'ordre du jour – Compte rendu du Secrétariat sur les activités menées entre juillet 2023 et juillet 2025 dans le cadre de la Convention de Nouméa

A. Introduction

1. Conformément à l'article 12(vi) du Règlement intérieur de la Convention de Nouméa, le Secrétariat doit informer les Parties des travaux et activités menés entre juillet 2023 et juillet 2025 afin de les aider à remplir leurs obligations au titre de la Convention de Nouméa. Ces travaux s'inscrivent dans les domaines suivants :
 - a) Lutte contre la pollution marine, dans le cadre du Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution ;
 - b) Conservation marine et côtière, dans le cadre du Programme de conservation de la biodiversité ;
 - c) Évaluation de l'impact environnemental (EIE), dans le cadre du Programme de gouvernance environnementale.
2. Les activités liées aux deux Protocoles de la Convention concernant l'immersion et les déversements d'hydrocarbures ont été menées par l'équipe Pollution (conseiller Pollution et agent chargé de la pollution marine), avec un appui financier de l'Organisation maritime internationale.
3. La Convention de Nouméa dispose de deux principales sources de financement :
 - a) Les contributions des Parties (qui financent la Conférence biennale des Parties) ;
 - b) Un budget de fonctionnement pour les activités menées au titre de la Convention, financé par les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

B. Politiques et lignes directrices régionales

4. La Convention de Nouméa constitue le fondement des travaux du Secrétariat concernant l'environnement marin et les activités terrestres ayant un impact sur la santé du milieu marin. Les politiques élaborées dans le cadre de la Convention de Nouméa orientent les actions et la mise en œuvre à l'échelle régionale, notamment :
 - a) **La Stratégie Pacifique Propre 2025**, qui fournit des orientations pour la coopération régionale en matière de gestion des déchets et de lutte contre la pollution. Cette stratégie prendra fin en 2025, et des travaux sont en cours pour élaborer la Stratégie Pacifique Propre 2036, au moyen de consultations et de l'élaboration d'un cadre conceptuel. La nouvelle stratégie visera à guider la région Pacifique vers un avenir plus propre, plus sain et plus durable, en mettant l'accent sur les environnements terrestres et marins.
 - b) **Le Plan d'action régional pour la lutte contre les déchets marins 2018–2025**, qui aborde les déchets d'origine marine et terrestre avec pour objectif de réduire au minimum les déchets marins dans tout le Pacifique (des modifications sont prévues pour actualiser ce plan).

- c) **Le Cadre des îles du Pacifique pour la conservation de la nature et les aires protégées 2021–2025**, qui établit les priorités régionales en matière de conservation de la nature et répond à la nécessité d'une action coordonnée face aux menaces contemporaines et émergentes, y compris celles pesant sur le milieu marin.
- d) **Le Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique 2021–2030**, qui définit les priorités régionales en matière de conservation et de gestion des récifs coralliens pour les dix prochaines années. Ces priorités incluent la conservation des habitats et de la biodiversité, la pêche durable et la sécurité alimentaire, la résilience et l'adaptation au changement climatique, ainsi que le tourisme durable.
- e) **Le Programme régional sur les espèces marines 2022–2026**, qui constitue une stratégie régionale pour la conservation et la gestion des dugongs, tortues marines, cétacés (baleines et dauphins), requins, raies et oiseaux marins. Grâce à des plans d'action spécifiques pour chaque espèce et à neuf axes thématiques, les Membres et partenaires sont encouragés à agir pour protéger ces espèces emblématiques sur le plan culturel et souvent très menacées.

5. Les lignes directrices régionales jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre effective de la Convention de Nouméa en fournissant un cadre harmonisé qui traduit les objectifs de la convention en bonnes pratiques et principes directeurs. Les lignes directrices régionales pertinentes à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Nouméa comprennent notamment :

- a) Lignes directrices régionales pour les évaluations de l'impact environnemental (EIE) ;
- b) Lignes directrices régionales pour les EIE dans le cadre du développement du tourisme côtier ;
- c) Lignes directrices régionales pour les évaluations environnementales stratégiques ;
- d) Lignes directrices d'audit environnemental pour les établissements touristiques du Pacifique ;
- e) Plan régional d'intervention en cas de déversement en mer dans les îles du Pacifique ;
- f) Programme de prévention de la pollution marine du Pacifique ; et
- g) Cadre directeur pour la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique

6. Le compte rendu sur les travaux et activités entrepris pour la Convention de Nouméa est détaillé ci-dessous sous trois (3) programmes clés :

C. Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution

7. Dans le cadre du Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution, le Secrétariat a soutenu les Parties contractantes par le biais de diverses activités et projets visant à mettre en œuvre les articles 6, 7, 8, 9 et 10 de la Convention de Nouméa. Ces articles portent sur la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution provenant de toutes les sources. Les activités menées sont également alignées sur les accords multilatéraux sur l'environnement mondiaux (AEM), notamment les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la Convention MARPOL et la Convention de Londres sur l'immersion des déchets. En lien avec les articles susmentionnés, le Secrétariat a réalisé les activités et programmes suivants :

8. La gestion des déchets dangereux hérités (déchets de soins de santé, déchets électroniques, huiles usées, amiante, produits chimiques liquides) demeure l'une des principales préoccupations environnementales dans la région du Pacifique. Le Secrétariat a aidé Nauru, Niue, Samoa, les îles Salomon et Tonga à traiter et éliminer leurs déchets dangereux selon des pratiques de gestion écologiquement rationnelles. Une assistance a également été

apportée à Nauru, Niue, Kiribati et Tonga pour assainir les sites contaminés en vue du retrait de l'amiante, dans le cadre du projet PacWaste Plus financé par l'Union européenne.

9. Un soutien a été fourni à Kiribati, aux États fédérés de Micronésie, à Fidji, Niue, Samoa, aux îles Salomon, à Tuvalu, Palau, à la République des îles Marshall, à Vanuatu et à Tonga pour améliorer les pratiques de gestion des déchets et renforcer la gestion des sites d'élimination des déchets et des installations de stockage.
10. Le Secrétariat a aidé les pays à élaborer des stratégies, politiques, lois et règlements de gestion des déchets afin d'améliorer la gestion des déchets à l'échelle nationale, notamment par la mise en œuvre des Stratégies nationales de gestion des déchets. Un soutien a également été apporté à l'élaboration des Plans nationaux de sensibilisation à l'environnement.
11. Le Secrétariat a aidé Kiribati, Nauru, Niue, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, les îles Salomon, Tonga et Wallis-et-Futuna à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre les plans et stratégies nationaux dans le cadre du Programme de prévention de la pollution de l'océan Pacifique.
12. Dans le cadre du Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution, le Secrétariat a apporté un soutien technique et consultatif en matière de politiques aux Parties et aux pays membres dans le cadre des négociations visant à élaborer un instrument juridiquement contraignant sur les plastiques, y compris dans le milieu marin (INC-4 et INC-5).

D. Travaux de conservation marine et côtière dans le cadre du Programme de conservation de la biodiversité

13. Les activités de conservation marine et côtière du Programme de conservation de la biodiversité s'appuient sur l'article 14 de la Convention de Nouméa, qui porte sur les océans, la biodiversité marine et côtière, les aires marines protégées, les espèces envahissantes, les espèces menacées et migratrices. Le Secrétariat continue de soutenir les Parties contractantes dans la mise en œuvre de leurs obligations dans ces domaines, en cohérence avec leurs engagements dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la CITES, la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et la Convention de Ramsar sur les zones humides.
14. Le Secrétariat a soutenu l'engagement régional et international lors des événements liés aux océans suivants :
 - a) Préparatifs pour accompagner les Membres, y compris l'appui à l'OPOC pour la tenue de réunions techniques régionales et de la réunion ministérielle sur les océans en amont de la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2025, à Nice, en France.
 - b) Ateliers nationaux sur la mise en œuvre de l'Accord sur la Biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ), au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer – un soutien technique et politique a été fourni à l'échelle nationale, en collaboration avec le Bureau du commissaire pour l'océan Pacifique (OPOC), pour accompagner les pays dans leurs efforts de ratification.
 - c) Commission préparatoire BBNJ, Palau, avril 2025 – le Secrétariat a soutenu les délégations du Pacifique afin d'assurer une participation stratégique, cohérente et efficace à cette réunion, qui a précédé la session de New York.

- d) COP15 de Ramsar – un soutien technique et financier a été apporté aux Parties du Pacifique ayant participé à la COP15 de la Convention de Ramsar, tenue au Zimbabwe en 2025.
- e) COP16 de la CDB et reprise COP16.2 – en amont de la COP16, une réunion préparatoire régionale a été organisée à Apia, Samoa, en octobre 2024, réunissant les Parties à la CDB également membres de la Convention de Nouméa. Cette réunion a permis d'identifier les priorités régionales, les défis, les lacunes, et de définir des positions communes. La COP16, qui s'est tenue à Cali, Colombie (octobre 2024), a été largement saluée pour la forte participation coordonnée du Pacifique. Un appui supplémentaire a été fourni aux Parties contractantes lors de la reprise de la 16^e Conférence des Parties, tenue à Rome, Italie, en février 2025.
- f) CoP20 de la CITES – le Secrétariat organise actuellement un atelier de coordination préparatoire pour les Parties de l'Océanie, en vue d'aligner les positions politiques et d'assurer une représentation cohérente à la CoP20.
- g) CoP15 de la CMS – le Secrétariat préside un groupe de travail intersession convoqué lors de la septième session du comité scientifique sur les savoirs multiples, et soutient d'autres travaux, notamment une proposition d'inscription de 25 espèces de pétrels dans la CMS. Le Secrétariat prévoit d'assister à la huitième session du comité et à la CoP15 pour appuyer les Parties de l'Océanie dans leurs négociations.

15. Ces engagements ont permis aux Parties contractantes de participer activement et de porter une vision claire et ambitieuse de la conservation et de la gestion des océans, tant au niveau national que régional.

Pour la biodiversité et les aires marines protégées, le Secrétariat a mené les activités suivantes pour soutenir les Parties contractantes :

- 16. Le Cadre des îles du Pacifique pour la conservation de la nature et les aires protégées 2021–2025 fait actuellement l'objet d'un examen approfondi afin de l'aligner sur les nouvelles priorités mondiales en matière de biodiversité, tout en tenant compte des spécificités du contexte pacifique. Le cadre actualisé, intitulé Cadre pour la conservation de la nature dans le Pacifique 2026–2030, sera officiellement lancé et adopté lors de la 11^e Conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées, en 2026. La conférence mettra l'accent sur la protection marine, les priorités régionales, ainsi que l'implication active des jeunes et des communautés locales.
- 17. En 2024, le Secrétariat a été reconnu comme centre sous-régional de coopération technique et scientifique pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, renforçant ainsi son rôle de chef de file dans les efforts régionaux et mondiaux en faveur de la biodiversité. Le TSC nous place dans une position unique pour continuer à faire entendre la voix du Pacifique au niveau mondial (négociations de la COP), à soutenir les politiques régionales telles que le Cadre des îles du Pacifique pour la conservation de la nature et à appuyer la mise en œuvre nationale par le biais des SPANB.
- 18. L'atelier Tiaki Moana sur les « autres mesures efficaces de conservation par zone » (AMEC) soutenu par le Programme de conservation de la biodiversité a donné une impulsion opportune aux discussions et à la compréhension des AMEC dans tout le Pacifique. L'atelier a réuni des praticiens de la conservation, des communautés locales, des responsables gouvernementaux, des ONG, des organisations régionales et internationales ainsi que de jeunes leaders professionnels pour partager points de vue, expériences, défis et applications pratiques des AMEC dans le Pacifique. Grâce au Groupe de travail du Réseau pour la conservation par zone dans le Pacifique (PACoN), sous l'égide de la Table ronde océanienne pour la conservation de

la nature (PIRT) et du projet Initiative pour l'océan Pacifique de l'AFD, des travaux complémentaires sur les AMEC seront menés en tirant parti des leçons apprises et des résultats de l'atelier Tiaki Moana. Cette initiative complète le soutien continu du Secrétariat aux Parties dans la révision et la mise à jour de leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), en cohérence avec le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et l'objectif 3 (30x30), réaffirmé lors de la COP16 de la CDB.

19. Parallèlement, le Secrétariat travaille avec des partenaires régionaux à l'élaboration d'une feuille de route et d'un document d'orientation pour les AMEC dans le Pacifique afin d'aider les pays à identifier, reconnaître et déclarer systématiquement les AMEC. Ce travail, mené dans le cadre du mandat du CST du Secrétariat, repose sur une collaboration étroite avec les gouvernements, le public et les communautés.
20. Le Portail des aires protégées des îles du Pacifique (PIPAP) a été mis à jour dans le cadre du Programme BioScapes pour garantir un accès à une information actuelle et pertinente. La lettre d'information PIPAP, qui compte désormais 774 membres, a également été améliorée afin d'en renforcer l'utilisabilité et l'impact.
21. Le réseau PACoN a été revitalisé, le nombre de ses membres étant passé de 18 à 47 praticiens dans toute la région. Les réunions trimestrielles servent désormais de plateforme de collaboration et d'apprentissage.
22. En 2024, cinq ateliers régionaux et nationaux ont été coorganisés et animés dans le cadre du projet BIOPAMA afin de renforcer la gestion des aires protégées et d'appuyer la prise de décisions dans le cadre du PIPAP. Les sessions organisées portaient notamment sur la gestion financière et la production de rapports techniques, les aires protégées et conservées de BIOPAMA, l'autonomisation en matière de conservation marine et de gestion des pêches grâce aux technologies spatiales, le Forum régional de la conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et le Sommet Nature Positive.
23. En 2025, deux ateliers régionaux ont été organisés dans la région. L'atelier sur la « Promotion de la cohérence des politiques en matière de gouvernance environnementale dans le cadre du lien climat-nature » a été coordonné avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'autre atelier était l'atelier sous-régional du Pacifique sur le dialogue en matière de suivi et de production de rapports.

Pour les activités liées aux espèces menacées et migratrices, le Secrétariat a mené les actions suivantes pour soutenir les Parties contractantes :

24. Soutien au développement et au lancement des Lignes directrices pour une observation responsable de la faune marine, lancées en 2024, afin de promouvoir un tourisme marin durable et les meilleures pratiques de protection de la faune marine.
25. Depuis 2023, les travaux ont progressé pour soutenir la protection et la conservation des espèces inscrites à la CITES et à la CMS, en cohérence avec le Programme régional pour les espèces marines des îles du Pacifique. Les principales activités comprenaient l'élaboration de conclusions non préjudiciables (NDF) pour les espèces faisant l'objet d'un commerce selon la CITES. Préparation d'études de faisabilité pour la mise en œuvre des outils de pré-CITES aux îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et préparation d'études, de lignes directrices et d'outils pour la gestion de taxons spécifiques, tels que la proposition d'inscription à la CMS de 25 espèces de pétrels tempétueux et la rédaction de propositions de financement pour aider les Parties à élaborer des NDF pour *Pterocarpus indicus* au Vanuatu et pour les concombres de mer dans l'ensemble de la région Pacifique.

26. Dans le delta de la Kikori, des recherches et des activités de surveillance sur les prises accessoires de dauphins et de requins rares ont été menées par l'intermédiaire du Secrétariat. Il est désormais urgent de partager ces résultats avec les organismes gouvernementaux et les parties prenantes concernés en Papouasie-Nouvelle-Guinée afin d'éclairer l'élaboration de solutions efficaces fondées sur un consensus. Cela est particulièrement critique, car le commerce de vessie natatoire de poisson continue de croître rapidement, en raison de la forte valeur marchande des vessies séchées. Un atelier destiné aux parties prenantes est prévu en 2025 avec un financement du DCCEEW.
27. En 2025, le Secrétariat et ses partenaires ont organisé le tout premier Symposium océanien sur les oiseaux marins (OSS) à Auckland, en Nouvelle-Zélande. Cet événement marquant a rassemblé des participants de toute la région et offert une plateforme sans précédent pour l'échange de connaissances et le renforcement des capacités, notamment en appui au nouveau Plan d'action pour les oiseaux marins du PROE. Le programme BioScapes continuera de soutenir les efforts de surveillance des populations d'oiseaux marins dans au moins deux pays du Pacifique au cours de la prochaine année.
28. Le Secrétariat a également lancé deux nouveaux outils lors du symposium OSS pour appuyer la recherche et la surveillance des oiseaux marins. Il s'agit de <https://pacific-data.sprep.org/dataset/pacific-seabird-colony-database> et de <https://library.sprep.org/sites/default/files/2025-03/Pacific-seabird-manual.pdf>
29. Un soutien additionnel aux pays comprenait :
 - a) La mise en œuvre de sites de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) aux Fidji et au Vanuatu par le biais de l'Initiative sur les prises accessoires et la Gestion intégrée des écosystèmes (GIE), financée dans le cadre du Programme de partenariat maritime entre l'Union européenne et le Pacifique.
 - b) La promotion de l'utilisation durable et de la conservation des ressources marines et côtières, y compris la protection des récifs coralliens par un atelier d'apprentissage et d'échange sur la pêche récifale en Micronésie, afin d'améliorer l'analyse des données et l'évaluation des espèces. Soutenir les pays dans l'utilisation des données probantes disponibles pour promouvoir l'utilisation durable et la conservation des ressources marines et côtières. Cette initiative a été appuyée par le programme BioScapes.
 - c) L'atténuation des menaces pesant sur les écosystèmes côtiers par la GIZC et l'adaptation écosystémique dans le cadre du projet GIE aux Fidji et au Vanuatu.
 - d) La gestion nationale et régionale des ressources génétiques, soutenue par le mécanisme d'échange d'informations. Des ateliers sur les espèces marines, couvrant jusqu'à cinq espèces, ont permis d'élaborer des plans de mise en œuvre à l'échelle nationale, grâce à un financement du projet ACP - Accords multilatéraux sur l'environnement (MEA), phase 3.
 - e) En partenariat avec l'IUCN, soutien à la planification spatiale marine à l'échelle nationale aux îles Salomon et aux Fidji, dans le cadre de l'Initiative GIE et de la mise en œuvre des activités de planification de l'espace maritime (PEM) du programme EU-ACP SIDS Pacific BioScapes dans les îles Cook et à Kiribati.

Pour les activités liées aux espèces envahissantes, le Secrétariat a entrepris les actions suivantes pour soutenir les Parties contractantes :

30. Révision des Lignes directrices pour la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (2009) et publication du Cadre directeur révisé et approuvé pour la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (2023), qui a été endossé par les pays membres. Ce document fournit un cadre pour un programme complet de gestion des espèces envahissantes et sert à surveiller les succès et les enjeux, tant nationaux que régionaux, à l'aide des Indicateurs du Pacifique sur les espèces envahissantes, recueillis chaque année.
31. Les capacités régionales ont été renforcées lors de la cinquième réunion du Réseau océanien d'information sur les espèces envahissantes (PILN) aux Samoa en 2023 et de la sixième réunion du PILN aux îles Cook en 2024. Ces événements ont permis des échanges d'apprentissage entre les coordonnateurs nationaux pour les espèces envahissantes et des sessions de renforcement des capacités animées par des experts et le Service d'appui à la gestion des espèces envahissantes du Pacifique (PRISMSS). Le renforcement transversal des capacités a également été soutenu pour le GESDI, les savoirs traditionnels ainsi que la santé et la sécurité lors des réunions du PILN et d'une visite d'étude régionale en Nouvelle-Zélande en 2024.
32. Le programme du Secrétariat sur les espèces envahissantes a été soutenu durant toute la période afin de livrer des résultats aux pays, États et territoires de la région, grâce à des projets appuyés par l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.
33. La mise en œuvre de ces projets (environ 35 millions \$US sur leur durée) a été fortement soutenue par le Service d'appui à la gestion des espèces envahissantes du Pacifique du Secrétariat (PRISMSS). Durant cette période, les Parties et pays membres ont reçu de l'aide pour renforcer la biosécurité inter-îles et les réponses rapides de détection précoce. Les rongeurs et autres mammifères ont été éradiqués dans plus de 50 îles. Seize programmes nationaux utilisant des ennemis naturels pour gérer les plantes envahissantes sont actifs et six plantes envahissantes d'importance régionale font l'objet de programmes visant à sécuriser des ennemis naturels pour leur contrôle. Des sites écologiques prioritaires sont en cours de restauration dans toute la région.
34. Le PRISMSS déploie actuellement six programmes régionaux, y compris le programme régional Protect Our Marine Areas (POMA), visant à limiter la propagation des espèces marines envahissantes vers les zones marines à forte valeur écologique.
35. Le système de navigation en ligne du PRISMSS reçoit et suit les demandes d'activités des pays ainsi que leur mise en œuvre, en lien avec les indicateurs régionaux et les cadres de capacités nationales pertinents.
36. La base de ressources Pacific Battler a été mise à jour et comprend désormais une gamme de médias, dont des documents, publications, ressources en ligne, vidéos et la série de guides Pacific Invasive Species Battler pour aider à la gestion des espèces envahissantes dans la région.
37. Des efforts importants ont été déployés pour intégrer la gestion des espèces envahissantes et le PRISMSS dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques, les moyens de subsistance et le développement durable à travers la région, à l'échelle internationale ainsi que dans certains pays au niveau local.

E. Évaluation de l'impact environnemental (EIE) et activités de suivi environnemental dans le cadre du Programme de gouvernance environnementale

38. Conformément à l'article 16 de la Convention, qui exige l'évaluation des impacts environnementaux potentiels avant la mise en œuvre de grands projets, le Programme de gouvernance environnementale continue de fournir un appui technique complet, des formations et des lignes directrices régionales pour renforcer les systèmes nationaux d'EIE dans toute la région.
39. Le Secrétariat continue de maintenir et d'actualiser sa série complète de lignes directrices régionales en matière d'EIE, incluant les Lignes directrices régionales sur les évaluations d'impact environnemental, les Lignes directrices régionales sur les évaluations stratégiques environnementales et les Lignes directrices sur les EIE pour le tourisme côtier, qui ont permis des améliorations significatives dans l'administration des EIE dans la région et sont également reconnues par des organisations régionales et internationales, notamment la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement.
40. Le Secrétariat a lancé les lignes directrices intitulées « Bonnes pratiques en matière d'évaluation d'impact environnemental (EIE) pour l'ingénierie côtière dans le Pacifique » en marge de la 31e Conférence du PROE en septembre 2023. Ces lignes directrices complètes proposent une méthodologie étape par étape pour la réalisation des évaluations d'impact environnemental dans les projets d'ingénierie côtière, visant à soutenir les cadres réglementaires nationaux existants, à fournir une méthodologie d'évaluation, à encourager la participation du public et à renforcer le suivi et la gestion des projets.
41. En partenariat avec l'Organisation du Pacifique Sud pour le tourisme (SPTO), le Secrétariat a lancé les Lignes directrices pour l'audit environnemental des hébergements touristiques lors de la trente-troisième réunion du Conseil des ministres du Tourisme à Suva, Fidji, en 2024. Financées par l'Union européenne dans le cadre du programme ACP MEA Phase 3 (Accords multilatéraux sur l'environnement du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique) et élaborées au terme de deux années de vastes consultations avec les membres, ces lignes directrices fournissent aux établissements d'hébergement, quelle que soit leur taille, des ressources pratiques pour évaluer et améliorer leurs pratiques environnementales. Elles couvrent notamment l'énergie et l'utilisation de l'eau, la gestion des déchets et la conservation, établissant ainsi une référence pour des opérations durables dans les établissements d'hébergement du Pacifique et alignant les pratiques commerciales sur la responsabilité environnementale.
42. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a considérablement élargi ses programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière d'EIE, d'évaluations environnementales stratégiques (EES) et de gestion des risques environnementaux et sociaux. Des programmes de renforcement des capacités en EIE ont été mis en œuvre aux îles Salomon et au Vanuatu en mars et juillet 2024, ciblant des représentants gouvernementaux et des parties prenantes clés, avec des formations sur le cadrage, la révision des rapports d'EIE et les conditions d'approbation, permettant aux participants d'améliorer leurs compétences dans les processus d'évaluation environnementale et l'application des lignes directrices régionales en matière d'EIE. Un atelier de formation complet sur l'évaluation d'impact environnemental et social (EIES) a été organisé à Tuvalu du 26 au 30 mai 2025, grâce à un partenariat entre le PROE, la Communauté du Pacifique (CPS) et le PNUD, formant plus de 30 décideurs et agents techniques clés à l'aide de compétences renforcées en EIES.

43. Un atelier sous-régional spécialisé de quatre jours sur les principes de l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) dans le cadre des mouvements transfrontaliers de déchets selon les accords multilatéraux sur l'environnement s'est tenu lors du PROE du 23 au 26 juin 2025. L'atelier a réuni 14 agents des îles Cook, de Fidji, de Kiribati, de la République des îles Marshall, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Samoa et des îles Salomon afin de renforcer la coopération régionale sur l'application des principes de l'EIE aux défis liés à la gestion transfrontalière des déchets, contribuant directement à la mise en œuvre de la Convention de Waigani et aux objectifs plus larges de protection de l'environnement de la Convention de Nouméa. L'atelier, soutenu par le programme ACP Accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) Phase 3 de l'Union européenne, a démontré le potentiel d'application des méthodologies d'EIE aux procédures de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) dans le cadre de la Convention de Waigani afin d'évaluer plus efficacement les impacts environnementaux le long des itinéraires de transport, renforçant la mise en œuvre régionale des exigences de sauvegarde environnementale des deux conventions.
44. Des ateliers sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) ont été organisés avec succès à Kiribati et aux îles Cook, renforçant la capacité des pays à évaluer les impacts environnementaux des politiques sectorielles et thématiques. Ces ateliers visaient à améliorer la compréhension de la manière dont l'EES peut aborder de manière proactive les effets environnementaux cumulatifs à l'échelle des politiques et des programmes, en complément des processus d'EIE au niveau des projets.
45. La politique sur le système de gestion environnementale et sociale (SGES), initialement élaborée en 2016 et révisée en 2019, a mené à la création et à l'opérationnalisation du Comité de sélection environnementale et sociale (CSES) au sein du Secrétariat en 2024. Le CSES est chargé de l'examen et de l'évaluation des concepts de projet, des rapports d'évaluation environnementale et sociale, ainsi que des rapports de conformité et de suivi, et appuie les travaux organisationnels visant à renforcer la gestion des risques environnementaux et sociaux. En juin 2024, le Secrétariat a organisé une formation interne pour son personnel sur le système de gestion environnementale et sociale (SGES), afin de renforcer la capacité de l'organisation à mettre en œuvre des garanties environnementales et sociales solides dans le cadre de son portefeuille croissant de projets régionaux. Le Secrétariat a également entamé un examen complet et un renforcement de son SGES, y compris le développement d'un mécanisme de règlement des griefs (MRG) afin d'en renforcer l'appui.
46. Le Secrétariat a également fourni une assistance technique au gouvernement de Niue pour l'élaboration de son propre système national de gestion environnementale et sociale (SGES), dans le cadre d'un atelier de quatre jours tenu du 23 au 26 septembre 2024 à Alofi. Cet atelier a réuni le ministère de l'Environnement et les principales parties prenantes nationales afin de finaliser la politique du SGES et d'élaborer un plan de mise en œuvre. Ce travail faisait partie du deuxième projet de préparation du Fonds vert pour le climat de Niue, mis en œuvre avec le PROE en tant que partenaire d'exécution. Un atelier de renforcement des capacités s'est tenu du 14 au 17 avril 2025 pour appuyer l'opérationnalisation et la mise en œuvre du SGES finalisé.
47. Renforcement des capacités nationales pour une gouvernance environnementale efficace grâce à une assistance technique visant à élaborer des politiques, des lois et des stratégies de mise en œuvre conformes aux engagements internationaux et régionaux. Plus précisément, Fidji, le Vanuatu et les îles Marshall ont reçu un appui pour l'élaboration de Stratégies nationales de gestion de l'environnement (NEMS) intégrant les obligations issues des accords multilatéraux sur l'environnement dans les cadres nationaux de planification. L'intégration transversale de l'égalité des genres a également été incorporée à ces politiques et plans nationaux.

Pour soutenir les Parties contractantes dans la mise en œuvre de l'article 18, le Secrétariat a entrepris les activités suivantes :

48. Des actions de renforcement des capacités ont ciblé les fonctionnaires des îles Salomon et du Vanuatu, en mettant l'accent sur l'application des systèmes d'information géographique (SIG) dans le processus d'évaluation de l'impact environnemental (EIE). Cette initiative a été soutenue grâce au financement des projets en cours du PROE dans les pays. Cette formation a renforcé la capacité des participants à utiliser les outils SIG pour améliorer l'analyse environnementale, la prise de décisions spatiales et la mise en œuvre efficace des lignes directrices régionales en matière d'EIE.
49. Une formation nationale a été organisée aux îles Salomon sur l'utilisation de la technologie SIG et de la collecte de données mobiles, avec le soutien du projet GEF6 sur le renforcement des écosystèmes résilients et des aires protégées représentatives (EREPA). Les principales parties prenantes ont été exposées à des outils et plateformes spatiaux pour une collecte et une gestion efficaces des données environnementales.
50. Les initiatives de renforcement des capacités en cours, soutenues par le projet GEF-UNEP sur l'amélioration des données climatiques (CISPac-5) et le soutien NZMFAT en matière de politiques, d'orientation et de facilitation, visent à renforcer la capacité des agents nationaux à gérer et utiliser efficacement les données environnementales pour une prise de décision éclairée et la production de rapports. Ces efforts combinent des formations pratiques, des outils numériques et une collaboration régionale pour renforcer les capacités de gestion des données environnementales (accès, partage, stockage et analyse). Les ressources clés comprennent un réseau de portails de données environnementales ou de dépôts de données en ligne, incluant le Portail régional de l'environnement du Pacifique ainsi que 14 portails nationaux de données environnementales, des cours en ligne sur la gestion des données, QGIS et des outils mobiles tels que QField et KoboToolBox. Les composantes clés de ce soutien au renforcement des capacités pour les membres comprennent :
 - a) Des formations pratiques pour le personnel gouvernemental sur les normes de métadonnées, la qualité des données, les principes de données ouvertes et l'utilisation du portail environnemental pour la gestion des données (stockage, accès, partage).
 - b) Soutien à la visualisation des données grâce à une formation en cartographie spatiale et à l'utilisation de la plateforme de cartographie SIG libre de droits Quantum GIS (QGIS).
 - c) Collecte de données sur le terrain à l'aide d'outils tels que QField et KoboToolBox pour faciliter le suivi environnemental et l'intégration des données en vue de leur visualisation spatiale.
 - d) Explorer l'utilisation de technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et l'analyse de données par satellite via Google Earth Engine afin de renforcer le suivi environnemental et l'analyse des données à l'échelle nationale et régionale.
51. Grâce au processus collaboratif d'élaboration des rapports sur l'état de l'environnement (SoE), ce soutien aide les membres à identifier les lacunes dans les données, à améliorer la qualité des données environnementales et à satisfaire aux obligations de déclaration nationales, régionales et internationales. L'élaboration de rapports nationaux sur l'état de l'environnement (SoE) pour la République des îles Marshall, Samoa et le Vanuatu a récemment été appuyée par le Programme de gouvernance environnementale.